



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2017/27

Chapitre 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Actualisation de la procédure d'attribution des conventions d'AOT du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 31 mars 2017

Date de convocation :
17 mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 14
Vote(s) pour 15
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Ginette MOSTACHI

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), **M. Marc VIOSSAT** (Vice-Président),
Mme Agnes PIGNATEL (Vice-Présidente), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Jean BERNARD** (rapporteur du budget), **M. Raymond HONORE** (Conseiller Syndical suppléant M. Marc AUDIER), **M. Pierre VOLLAIRE** (Conseiller Syndical), **Mme Valérie GRECARD** (Conseillère Syndicale), **M. Jacques GASQUET** (Conseiller Syndical Suppléant M. Robert FRAYSSINES), **M. Georges GAMBAUDO** (Conseiller Syndical), **M. Pierre ROMANO** (Conseiller Syndical Suppléant), **Mme Carole CHAUVET** (Conseillère Syndicale), **Mme Ginette MOSTACHI** (Conseillère Syndicale),
Mme Valérie ROSSI (Conseillère Syndicale).

Etaient représentés:

M. Marc AUDIER par M. Raymond HONORE
M. Robert FRAYSSINES par M. Jacques GASQUET
M. Patrick PERNIN par M. Pierre ROMANO
Mme Pascale BOYER donne pouvoir à Mme Valérie ROSSI

Etaient invités et présents: M. Philippe CATELAIN

Etaient excusés: M. Roger MASSE, M. Guy KLETTY, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Jean CONREAU, M. Daniel GALLAND, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Exposé des motifs :

Par convention de 2008 puis de décembre 2015 contractée avec E.D.F. et la DREAL Paca, le S.M.A.D.E.S.E.P. assume la gestion touristique du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon. Dans ce cadre, le syndicat a capacité à délivrer des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) de ce domaine public concédé.

Le Président rappelle au comité syndical que les premières conventions d'AOT délivrées en juin 2008 arrivent à échéance en juin 2018. En effet, une quarantaine de bénéficiaires d'AOT (prestataires professionnels ou associations), doivent renouveler leur convention d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public de Serre-Ponçon. Afin d'organiser ces demandes, le Président propose de réceptionner les dossiers en deux phases : l'une en fin d'été 2017 et l'autre en fin d'année 2017. Ainsi, deux séances de sélection seront organisées l'une en 2017 et l'autre en début d'année 2018 afin de statuer sur toutes ces demandes de renouvellement. La commission « Tourisme », réunie à deux reprises, continuera à statuer sur ces demandes.



Le Président indique que le dossier de demande a été actualisé afin de simplifier les démarches pour les bénéficiaires mais aussi pour les services du S.M.A.D.E.S.E.P. En outre, il insiste sur l'élargissement de la durée d'activité sur l'année et propose de passer avec le même montant de redevance de 3 à 4 mois la durée d'activité sur la saison. Toutes ces propositions ont été validées par la commission Tourisme du 7 mars 2017.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La convention de mise à disposition du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon souscrite avec E.D.F. et l'Etat le 9 décembre 2015,
- L'arrêté interpréfectoral n°2015-209-5 du 21 juillet 2015 portant exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun et valant règlement particulier de Police ;

CONSIDERANT :

- Les missions et les compétences reconnues au S.M.A.D.E.S.E.P. par arrêté préfectoral et convention susvisés ;
- La nécessité de clarifier le document type de demande d'AOT pour les demandeurs et pour le personnel du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Les propositions formalisées par la Commission Tourisme du 7 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 31 mars 2017 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **VALIDE** à cet effet la nouvelle fiche de demande d'AOT pour tout type d'activité sur le domaine public de Serre-Ponçon;
- **DECIDE** de modifier la durée d'activité pour une AOT « Activités nautiques » à 4 mois au lieu de 3 mois, les deux autres durées restant inchangées (6 mois et 1 an) ;
- **DECIDE** de réceptionner les dossiers d'AOT en 2 phases :
 - o Dossiers reçus avant le 15 septembre 2017 : auditionnés vers le 15 novembre 2017,
 - o Dossiers reçus avant le 15 décembre 2017 : auditionnés vers le 15 février 2018,

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

**Le Président,
Victor BERENGUEL**

